



République Française

Département de la Charente-Maritime Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022

ID : 017-200041689-20221212-BC2022_054-DE

SLOW

Bureau communautaire du 12 décembre 2022

Objet : Demande de subvention - amélioration des conditions de travail des personnels et de l'accueil des publics

Numéro de délibération : BC2022_054

L'an deux mille vingt deux, le douze décembre, le Bureau communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 6 décembre 2022, s'est réuni en séance plénière à Salle du Foyer Rural à St Julien de l'Escap sous la présidence de Mme Annie PEROCHON, Vice-Présidente de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Daniel LAGARDE, Hubert COUPEZ, Annie POINOT-RIVIERE, Philippe HARMEGNIES, Henri AUGER, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Joël WICIAK, Maurice PERRIER, Wilfrid HAIRIE, Gérard BIELKA, Pierre DENECHERE, Ornella TACHE, Didier BASCLE, Françoise MESNARD, Philippe BARRIERE, Frédéric EMARD, Annie PEROCHON, Dominique GUILLON, Sylviane DORNAT, Julien GOURRAUD

Absents excusés ayant donné procuration :

Absents :

René ESCLOUPIER, Valérie BOUILLAGUET, Alain FOUCHER, Jacky RAUD, Frédéric BRUNETEAU, Cyril CHAPPET, Jean-Claude GODINEAU, Laurent BOUILLE

Secrétaire de séance :

Gérard BIELKA

Assistaient à la séance :

ROSIER Renaud
BEBIEN Marie-Paule
HOUEY Patricia
SERRA Johanna

Nombres de membres :

En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 21
Votants : 21
Pouvoirs : 0

Publication (affichage) ou notification du :

Demande de subvention - amélioration de travail des personnels et de l'accueil

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022

ID : 017-200041689-20221212-BC2022_054-DE

Vu la délibération n°CC2020_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire,

Considérant que depuis plusieurs années, la communauté de communes constate des arrêts récurrents chez les agents en charge d'entretien des locaux pour tout ou partie de leurs missions,

Considérant que l'axe 4 du projet territorial de Vals de Saintonge Communauté concerne la transition écologique et énergétique, la sobriété

Les services ont réfléchi, en lien avec des partenaires (ARS, CAF, fournisseurs) à la manière d'améliorer la qualité de vie au travail de ces agents. Les statistiques des arrêts de travail ont mis en exergue la catégorie des agents les plus touchés. Il s'agit de ceux qui occupent un poste d'entretien des locaux à temps complet ou qui y contribuent pour partie.

Il est constaté, entre autres :

- une usure prématurée avec des troubles musculo-squelettiques dus à des gestes répétitifs et à des positions provoquant divers maux
- des arrêts de travail fréquents
- des accidents de travail ou maladies professionnelles entraînant parfois d'impossibles reprises d'activité
- des allergies à certains produits et des problèmes dermatologiques liés au contact avec l'eau et aux produits dilués dans celle-ci
- une utilisation pas toujours efficiente des produits provoquant, en partie, les problèmes cités ci-dessus, un entretien peu satisfaisant (sols collants et encrassés, nécessité de rincer ...) et des dépenses non rationalisées
- une qualité de l'air à améliorer, notamment pour le public des moins de 6 ans
- une inflation des prix des produits d'entretien depuis 2020

Les objectifs suivants ont été posés :

- améliorer les conditions de travail des agents en réduisant la pénibilité et en simplifiant les tâches
- rendre plus satisfaisant l'accueil du public et notamment l'accueil des enfants (multi-accueils, relais petite enfance, accueil de loisirs sans hébergement et écoles)
- contribuer à la préservation de l'environnement

Afin de permettre l'installation de centrales d'eau ozonée et l'achat de matériel innovant dit de « pré-imprégnation », Vals de Saintonge Communauté pourrait être aidée par plusieurs partenaires financiers.

Les instances paritaires ont validé le projet. L'une des pilotes du service test a présenté le bilan et a indiqué la satisfaction des agents qui étaient, pour certains, assez réticents au changement.

Le plan de financement prévisionnel TTC du projet est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Achat de matériel, formation et suivi mis en place – administration - 2023	18 653,79 €	Fonds national de prévention des risques – CNRACL (tous services confondus)	25 000 €
Achat de matériel, formation et suivi mis en place – sport - 2023	26 145,64 €	CPAM (tous services confondus)	5 000 €
Achat de matériel, formation et suivi mis en place – structures enfance/jeunesse (accueils de loisirs et accueils périscolaires) - 2023	43 024,46 €	CAF (finance les structures du service enfance/jeunesse – accueils de loisirs et accueils périscolaires) <i>sur la base de 40 % des dépenses subventionnables HT d'un montant de 14 352 €</i>	14 352 €
Achat de matériel, formation et suivi mis en place – petite enfance - 2023	10 367,54 €	Département (finance les écoles, les accueils de loisirs et accueils périscolaires, les multi-accueils et les relais petite enfance) <i>sur la base estimative de 20 % des dépenses subventionnables HT d'un montant de 117 391 €, soit 23 478 €</i>	23 478 €
Soit pour 2023	98 191,43 €		
Achat de matériel, formation et suivi mis en place – éducation (écoles) - 2024	87 444,25 €	Autofinancement sur les 2 exercices	117 805,68 €
Total TTC	185 635,68 €	Total TTC	185 635,68 €

Le plan de financement prévisionnel HT du projet est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Achat de matériel, formation et suivi mis en place – administration - 2023	15 544,83 €	Fonds national de prévention – CNRACL (tous services confondus)	25 000 €
Achat de matériel, formation et suivi mis en place – sport - 2023	21 788,03 €	CPAM (tous services confondus)	5 000 €
Achat de matériel, formation et suivi mis en place – structures enfance/jeunesse (accueils de loisirs et accueils périscolaires) - 2023	35 881,38 €	CAF (finance les structures du service enfance/jeunesse – accueils de loisirs et accueils périscolaires) <i>sur la base de 40 % des dépenses subventionnables HT d'un montant de 14 352 €</i>	14 352 €
Achat de matériel, formation et suivi mis en place – petite enfance - 2023	8 639,62 €	Département (finance les écoles, les accueils de loisirs et accueils périscolaires, les multi-accueils et les relais petite enfance) <i>sur la base de 20 % des dépenses subventionnables HT d'un montant de 117 391 €, soit 23 478 €</i>	23 478 €
Soit pour 2023	81 853,86 €		
Achat de matériel, formation et suivi mis en place – éducation (écoles) – 2024	72 870,21 €	Autofinancement sur les 2 exercices	86 894,08 €
Total HT	154 724,08 €	Total	154 724,08 €

Les crédits seront inscrits aux budgets 2023 et 2024.

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire :

- d'approuver le projet présenté,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté,
- d'autoriser monsieur le président à effectuer les demandes de subvention auprès de la CNRACL, de la CPAM, de la CAF 17 et du Conseil départemental,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022

 SLO

ID : 017-200041689-20221212-BC2022_054-DE

Fait à Saint-Jean d'Angély,